



Spécial 1er degré

Sommaire

- Éditorial p. 1
- Rythme p. 2
- Lettre ouverte aux maires de France p. 3
- Rased p. 5
- Formation continue p. 6
- Éducation Prioritaire p. 7
- Charte de la Laïcité p. 7
- Grève générale en Grèce p. 8

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT,

Antoine DIERSTEIN, François-Xavier

DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Catherine LEWANDOWSKI,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT



Édito

RYTHMES : LA CGT EDUC'ACTION DEMANDE TOUJOURS LE RETRAIT DE LA RÉFORME !

La réforme des rythmes s'est mise en place pour un peu plus de 20 % des écoliers... Les premières remontées nous parviennent et, même s'il est un peu tôt pour tirer un bilan, nous recherchons en vain les endroits où cela donne satisfaction, tant aux familles qu'aux personnels.

- Pauses méridiennes qui peuvent aller jusqu'à 3h30.
- Horaires différents dans les écoles d'une même commune.
- Activités dans beaucoup d'endroits qui se limitent à une garderie à peine améliorée.
- Encadrement insuffisant.
- Problèmes de locaux.
- Activités payantes.
- Etc.

La mobilisation des personnels du 1^{er} degré de l'an passé (à l'initiative de la Cgt Éduc'action, de Fo et de Sud) a eu au moins un effet : le report par Vincent Peillon du raccourcissement des vacances d'été...

La Cgt Éduc'action lance une enquête sur ce qui se passe sur le terrain et sur ce qui est envisagé par les communes qui ne sont pas rentrées dans le dispositif pour l'an prochain. Là aussi, les premières remontées sont inquiétantes dans nombre d'endroits

Nous entendons continuer notre combat pour que cette réforme soit retirée et que de véritables négociations s'ouvrent, sur une véritable réforme des rythmes qui prenne en compte la totalité de la problématique.

Yvon GUESNIER

RYTHME

Si vous avez des hésitations sur son orthographe, dites vous qu'il s'est longtemps écrit *rhythme* (jusqu'au 19^e siècle). Il vient en effet du latin du latin *rhythmus*, du grec *rhuthmós* qui signifiait « mouvement réglé et mesuré »¹.

« *Mouvement réglé et mesuré* ». Cela laisse songeur quand on considère la grande pagaille mise en place par la Ville de Paris : on est plutôt dans le dérèglement démesuré...

Certes, du mouvement, il y en a : des enfants perdus qui vont et viennent, des parents déboussolés qui entrent et sortent de l'école, des enseignants qui font et défont des listes à un rythme effréné, des directeurs qui se démènent pour éviter accidents et incidents... Ça balance pas mal, à Paris ! De là à dire que tout cela a fière allure...

Dans l'indifférence de la Ville pour qui tout va bien dans le meilleur des mondes : l'inertie dans les rythmes ! Certes, cette rentrée ~~scolaire~~ (oublions l'épithète !) ne fut pas une surprise. Elle ne fut pas imprévisible : les personnels des écoles, enseignants ou non, avaient depuis des mois annoncé les problèmes que la Ville assurait être certaine de régler avant le 31 août... Même parmi les plus zélés zéloteurs de ces nouveaux rythmes, certains se lassent de la litanie municipale. Essoufflés, ils sont contraints de se rendre à l'évidence : ce rythme-là n'est pas le bon, il faut jeter la partition à la corbeille : non seulement il faut revoir la cadence, mais aussi la mélodie ! En tous cas, si *rythme* et *rime* ont tous deux une même origine (*rhythme* désignait les deux, dans un poème), on ne peut pas dire de ces rythmes parisiens qu'ils riment avec l'intérêt des enfants, des élèves, et des

enseignants ! Si c'est un poème, il tire de mauvaises versions de l'ouïpo ou d'une piètre parodie d'inventaire à la Prévert...

Quant aux chronobiologistes, systématiquement appelés à la rescousse pour servir de caution à chaque modification des rythmes, ils doivent bien rire (jaune), ou pleurer, de la mélodie parisienne... Car si *rythme* implique l'idée d'une régularité² (on sait ce qu'endurent ceux qui souffrent d'arythmie cardiaque), les jours d'un enfant parisien ne se ressemblent plus : trois emplois du temps déséquilibrés sur cinq jours d'école, avec des horaires

des règles, des lieux... Oraison funèbre pour le caractère national de l'École reléguée à l'arrière plan : la Ville dicte les contenus (et tant pis s'ils sont de piètre qualité, sans moyens matériels...), l'organisation, l'utilisation des locaux, la gestion des personnels... Le nouveau rythme de l'enfant est d'abord un rythme municipal...

Allez, osons terminer sur cette phrase détournée de Paul Éluard : « Un c[h]œur n'est juste que s'il bat au rythme des autres cœurs. » En ignorant les personnels, en les divisant, en les méprisant, la Ville de Paris a joué une partition à contre-temps, discordante, qui, si elle suit le tempo imposé par le Ministre de l'Éducation nationale, dessert et la réforme des rythmes et l'École elle-même.



de sortie qui changent chaque jour. Le Robert définit pourtant le mot rythme par « retour à intervalles réguliers d'un repère constant » ! Les petits de maternelle, mais aussi les plus grands d'élémentaire (dans certains quartiers, les élèves de CM1-CM2 se sont déjà massivement désinscrits des ateliers périscolaires, se retrouvent donc à la rue dès 15h avec toutes les conséquences que cela peut avoir), désorientés, déstabilisés par l'absence de repères horaires et humains, encore quatre semaines après la rentrée, apprécient... Le grand gagnant de cette réforme Peillon-Delanoë est le consumérisme scolaire : on vient en client, on prend, on laisse, on choisit le contenu, l'horaire... Et vive la confusion des responsabilités,

Une (longue) pause s'impose... Sans remettre le bilan aux calendes grecques ! Force sera de constater, comme la Cgt Educ'action le dit depuis des mois, que cette réforme Peillon des rythmes scolaires est néfaste pour les personnels, n'apporte rien aux élèves, voire leur est même préjudiciable ! Et qu'elle doit donc être abandonnée !

Henri BARON

¹ Lui-même dérivé du verbe *rhein*, « couler ». D'où la nouvelle devise de l'Aménagement des Rythmes de l'Enfant (ARE) parisien, *Fluctuat sed mergitur* qu'on peut traduire littéralement ainsi « Fluctue mais coule »...

² Le dictionnaire encyclopédique Hachette propose la définition suivante : « alternance régulière »... Le Larousse renvoie aussi à la notion d'équilibre dans une œuvre.

LETTRE OUVERTE AUX MAIRES DE FRANCE

Quasiment un mois après la rentrée, la CGT Éduc'action souhaite faire un point sur l'application actuelle de la réforme des rythmes scolaires. Elle souhaite également répondre à la lettre ouverte du maire socialiste d'Aubervilliers à Vincent Peillon et en profite pour s'adresser, elle aussi sous forme de lettre ouverte, à tous les maires de France travaillant actuellement à la mise en œuvre de la réforme pour septembre 2014.

Depuis des mois, les enseignants, de façon globale, sont régulièrement pointés du doigt et accusés d'être de vilains petits canards par l'ensemble des défenseurs de cette réforme, qu'ils soient députés, élus locaux, membres d'organisations pro-gouvernementales, ou association de parents d'élèves.

Pourquoi nous accuser, au mieux, d'être des oiseaux de

mauvaise augure et au pire d'être les détenteurs de visions réactionnaires ? Pourquoi sans cesse vouloir nous taper dessus au seul prétexte que nous ne disons pas oui à tout et sans condition ? Pourquoi ne pas vouloir nous écouter lorsque nous émettons notre avis de professionnel et que nous nous plaçons en lanceurs d'alerte ? Qu'avons-nous fait de si horrible pour subir toutes ces critiques et dénigrement qui visent à discréditer notre parole et notre professionnalisme ?

Pourquoi s'en prendre exclusivement à nous alors que depuis le début de ces débats sur les rythmes, ce sont les parents qui se montrent les plus inquiets et les plus déterminés à faire barrage à cette réforme dans leur commune ?

Nous avons bien compris que l'opposition des enseignants à cette réforme dérange. Elle dé-

range car elle traduit une rupture entre le pouvoir socialiste et des enseignants qui sont historiquement les défenseurs de cette sensibilité politique. Elle dérange car nous dénonçons l'intrusion de la territorialisation-décentralisation dans l'Éducation et la fin du caractère national de l'éducation. Elle dérange car l'abandon de cette réforme emblématique du début du quinquennat serait un camouflet pour la poursuite de la politique de libéralisation de l'École. Elle dérange tellement que certains ne se privent pas pour demander publiquement à ce que notre ministère achète notre silence en accédant à quelques-unes de nos revendications. Pratique honteuse ! Nous ne sommes ni à acheter ni les défenseurs d'un corporatisme sans fin, mais simplement des professionnels et citoyens investis.

Du coup, on entend tout et



n'importe quoi, on nous abreuve de discours noyés sous les éléments de langage, sous les références de spécialistes afin de légitimer les choses.

Comment croire que la nouvelle organisation du temps scolaire serait meilleure, plus respectueuse pour les enfants-élèves tout en étant synonyme d'ouverture culturelle et sportive ? Comment croire que dans les villes où l'organisation a changé cette année, il y a eu de vraies concertations entre tous les acteurs sur les modalités de changement, sur les activités pédagogiques instaurées et sur leur contenu ? Quatre semaines après la rentrée, la réalité n'est pas si rose et cela, nous l'avions annoncé, malheureusement... La situation est catastrophique dans la plupart des communes et le double objectif initial (moins de fatigue et plus de culture) n'est pas atteint. Les élèves de maternelle sont très fatigués et les apprentissages sont désormais absents des après-midis. Ces élèves, qui ont, plus que les autres, besoin de repères, sont complètement perdus dans le temps et l'espace, confondant salle de cours et garderie, heure de sortie et heure de sieste... Et que dire du contenu des APC qui se résument, dans leur très grande majorité, à du temps de jeu libre dans les cours d'école... On est bien loin de la découverte et de la pratique culturelles vendues par le MEN. Que dire aussi de ces communes démunies qui se retrouvent sans personnel (formé ou non) pour encadrer les enfants après 16h30 et qui lancent des appels à l'aide... Bref, les oiseaux de mauvais augure auraient préféré se tromper plutôt que de constater tout cela ! Mais soyons sérieux et continuons de dénoncer une réforme injuste et inefficace. Revenons aux fondements de cette « contre-réforme » afin de construire collectivement un temps scolaire digne pour tous les élèves, les personnels et les

parents. Attaquons-nous aux véritables causes de la fatigue qui ne se résument pas aux seuls horaires de classe. La CGT Éduc'action continue d'affirmer que la fatigue vient avant tout de la surcharge des classes (imaginez par exemple 28/30 élèves de 3 ans dans une même classe). Elle vient aussi des conditions d'accueil dans ces bâtiments où l'espace manque le plus souvent, de la fatigue des personnels (à qui on allonge aujourd'hui leurs amplitudes horaires et donc cette fatigue) qui se ressent directement sur les élèves... Les causes sont aussi structurelles et sociétales avec des périodes d'enseignement trop longues, dues principalement au zonage, avec l'obligation faite de transmettre frontalement des programmes indigestes, avec des temps en collectivité en dehors de la maison trop longs. Les journées des enfants sont le calque de celles des parents salariés et sont donc incompressibles (départ avant 8h30 et retour après 17h30).

En l'état actuel des choses, la CGT Éduc'action demande toujours l'abrogation de la réforme des rythmes Peillon et qu'une nouvelle et large concertation soit immédiatement engagée avec l'ensemble des acteurs de l'École. Elle considère que réfléchir aux rythmes de l'enfant ne doit pas se restreindre à discuter des heures de présence dans une salle de classe et qu'il faut aussi reconsidérer un projet de société et une organisation du temps de travail des parents.

Elle considère qu'avant toute chose, il faut abandonner le concept de soutien et d'Activités Pédagogiques

Complémentaires, considérant que son maintien biaise la discussion autour du temps de classe et du traitement de la difficulté scolaire. Confions à nouveau ce traitement de la difficulté aux RASED et aux

enseignants spécialisés qui détiennent les vraies compétences. Réfléchissons à nouveau à des semaines de 26h de classe pour les élèves et favorisons la libération des pratiques pédagogiques afin de redonner de l'oxygène aux élèves et du temps qui permette une véritable ouverture au monde, à la culture et au sport, le tout au sein des programmes scolaires.

La CGT Éduc'action demande aussi que le temps de cours des enseignant-e-s soit de 18h. C'est l'assurance d'avoir des enseignants moins fatigués et un travail d'équipe mené collectivement dans chaque école pour le bien-être de tous (élèves, enseignants). Elle demande que toute modification des rythmes scolaires ne soit pas une régression des droits et des conditions de travail des personnels.

Comme Jacques Salvator, la CGT Éduc'action demande aussi que l'État ait une expression claire. Il doit nous réaffirmer, à nous personnels, parents et citoyens, que ces modifications garantiront la réelle gratuité de l'école, le cadrage national de ces rythmes (gage d'équité sur l'ensemble des territoires), le caractère national de l'Éducation, de ses missions et de ses personnels.

Jérôme SINOT

Répondez à notre
enquête
"Aménagement
des Rythmes" sur
notre [Site
Internet](#) !

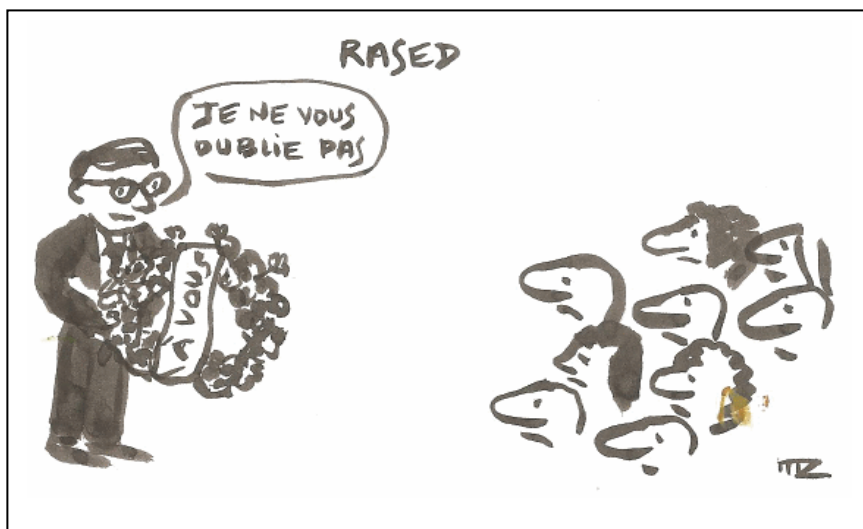
LES RASED, VOUS VOUS SOUVENEZ ?

Il était une fois un monsieur Darcos qui trouvait qu'il était inutile de disposer d'enseignants spécialisés dans le premier degré. Aussi décida-t-il de la suppression de milliers de postes. En même temps, il raya d'un trait de plume deux heures de classe, le samedi matin et eut l'idée géniale de créer l'aide personnalisée. Les enseignants non spécialisés pouvaient bien prendre le relais des E, voire des G en utilisant après la classe des recettes dont on savait au moins depuis trente ans qu'elles étaient inopérantes. Mais à quoi bon disposer d'une recherche pédagogique ?

Lorsque Monsieur Darcos disparut, un Monsieur Châtel, spécialiste des produits de beauté, lui succéda et amplifia l'hémorragie des postes de RASED.

Puis, la fée Hollande annonça, avec grand renfort de tambours et de trompettes que, d'un coup de baguette magique elle allait ressusciter les RASED, on allait voir ce qu'on allait voir ! Seulement, l'apprenti sorcier Peillon, chargé de cette besogne ne doit pas avoir trouvé la baguette d'Harry Potter mais plutôt un vague brin d'osier : après deux rentrées seulement 76 des 5000 postes supprimés sont revenus à la vie. Mais, que le bon peuple se rassure, dans soixante-dix années, si le rythme se poursuit et si le brin d'osier ne pourrait pas, nous aurons récupéré nos 5000 postes de Rased ; car entre-temps, la fée et l'apprenti sorcier auront également créé les conditions pour que des centaines de collègues puissent bénéficier d'une formation digne de ce nom, sans alternance.

En réalité, c'est la baguette de Voldemort que l'apprenti-sorcier



Peillon tient en main. Il nous balade, il nous embrouille, il nous occupe. Il crée à l'envi des commissions, des groupes de travail, de réflexion, il ouvre des chantiers, il est aussi affairé que le lièvre de la fable, pendant que la tortue effectue son parcours.

Tout le monde est bien traité, dans ces pince-fesses, le café est chaud, la parole circule, mais tout projet qui sortirait de ces brainstormings doit surtout entrer dans le budget ric-rac fixé à l'avance. On l'a vu avec la soi-disant réforme des rythmes scolaires ou la pseudo revalorisation des PE.

L'apprenti a son idée. A l'aide de sa baguette maléfique, il va produire une redéfinition des métiers des enseignants des RASED, sans créer un seul poste. Pour le coup, cela a quelque chose de magique ! Dans cet exercice, il mène à la baguette et traite comme des larbins ou des simples d'esprit les syndicats d'enseignants. Comme on doit se gausser dans les cabinets ! L'apprenti maléfique a décidé la mort définitive des RASED et la met en œuvre tranquillement, tentant d'hypnotiser ses interlocuteurs

comme le python Kaa du livre de la jungle avec le malheureux Mowgli. Et ça fonctionne.

Nombre d'organisations syndicales, plus intéressées par la cogestion ministérielle que par la défense des intérêts des personnels, sont prêtes à entrer dans ce jeu.

Mais l'apprenti-sorcier Peillon-Voldemort n'a pas pensé à la CGT Éduc'action, trop peu présente au ministère pour être prise en compte, trop ferme sur ses positions, certainement, pour être achetée.

La Cgt Éduc'action, tout en recherchant l'unité la plus large possible et en ne pratiquant pas la politique de la chaise vide dans les groupes qui vont être créés, demande en priorité le rétablissement des postes perdus avant toute mise en place d'une redéfinition des missions.

Entrer dans le jeu serait tromper les personnels. Nous ne vendrons pas la défense des intérêts des collègues et de l'École contre un plat de lentilles.

Jean GRIMAL

POUR UNE VÉRITABLE FORMATION CONTINUE

Le gouvernement, par un tour de passe-passe, vient de modifier le temps dévolu à la formation continue. La précédente réforme des rythmes scolaires, qui avait réduit le nombre d'heures de présence devant élèves, a eu pour conséquence l'augmentation du nombre d'heures d'animations pédagogiques passant de 12h à 18h, sans pour autant modifier le temps de la réelle formation continue. Pire, elle avait tendance à diminuer, non pas en droit, mais concrètement puisque les possibilités de partir en formation avec le PAF ont été fortement réduites. La loi dite de « formation tout au long de la vie » qui a créé un nouveau droit à la formation le « Droit Individuel à la Formation (DIF) » ne s'appliquant même pas ou alors dans des conditions peu favorables aux salariés.

La nouvelle réforme du Ministre Peillon sur les Rythmes scolaires a modifié le volume horaire des animations pédagogiques entraînant un passage de 9h vers de la formation continue... Mais nouvelles technologies obligent, ce volume de formation sera à distance (FOAD). C'est-à-dire par internet. Dans certains



départements et certaines circonscriptions, il y a eu déjà cette forme de « formation » expérimentée. Nous voilà dans une nouvelle forme d'annualisation du temps de travail, où les formations peuvent se faire n'importe quand : soir et week-end compris. Certes, les collègues pourront apprécier la souplesse, mais très rapidement, cela risque de devenir fortement intrusif dans la vie privée. En effet, ces 9h de formation pourront être déclinées en 3h sur site pour expliquer la méthode et le fonctionnement, puis ensuite chez soi avec des étapes d'analyse de pratique en classe et éventuellement une synthèse/bilan de ce dispositif. Bilan qui, annonçons-le tout de suite, ne remettra pas en cause

le principe. Tout au plus l'horaire du clic.

L'utilisation des nouvelles technologies ne doit pas être un outil, ni de contrôle, ni de flexibilité contre les salariés. La formation doit permettre aussi des échanges entre le formateur et les stagiaires mais aussi entre les stagiaires.

La CGT Educ'action continue de revendiquer une réelle formation continue non virtuelle d'un volume correspondant à une semaine pour une année de travail. Elle doit être prise sur notre temps de présence devant élève et non rajoutée à nos obligations de service. C'est un droit.

François-Xavier DURAND

Journée travaillée du mercredi 13 novembre

Suite à de nombreuses questions sur le sujet, la CGT Educ'action vous apporte quelques précisions.

La journée travaillée du mercredi 13 novembre remplace le lundi 2 septembre 2013. En cas de temps partiel, les enseignant-e-s travaillant le lundi, travailleront ce mercredi.

➡ Pourquoi rattraper un jour ?

L'année scolaire des élèves doit comporter 36 semaines complètes, soit 144 jours. Nous leur « devons » donc une journée car ils-elles n'ont pas eu classe le 2 septembre, jour de pré-rentrée obligatoire pour les enseignant-e-s (le deuxième jour de pré-rentrée étant laissé au choix des équipes). Le choix de la pré-rentrée le lundi avait été fait pour préserver le week-end précédent...

➡ Est-ce qu'on rattrape l'allongement des vacances de Toussaint ?

NON le calendrier scolaire 2013/2014 a été conçu avec des vacances de Toussaint de 2 semaines pleines, c'est pourquoi il s'étend du 2 septembre au 5 juillet.

D'autre part, donner des explications n'implique pas que la CGT Educ'action cautionne les comptes d'apothicaire du Ministère !

ZEP OU PAS ZEP ?

Le Secrétariat général pour la Modernisation de l'Action Publique a produit en 2012 son rapport de diagnostic sur l'Éducation Prioritaire. Le Ministère est "invité" à investir dans l'accompagnement pédagogique des enseignants plutôt qu'à réduire le nombre d'élèves par classe...

Alors que l'Éducation Prioritaire apparaît, médiatiquement tout du moins, comme un des grands dossiers de l'année, les orientations de ce rapport, sous couvert d'améliorations pédagogiques indispensables, tendent plutôt à la restriction budgétaire.

Le Ministère prendra ses décisions à la fin de l'automne

2013 à l'issue du calendrier suivant : une demi-journée de consultation courant octobre pour que les enseignants puissent "échanger" sur la "nouvelle politique prioritaire", puis des Assises académiques en novembre. C'est seulement après que "le changement" pourrait être annoncé avec prise d'effet à la rentrée 2014.

Bref, rien de bien nouveau sous le soleil de la politique d'Éducation Prioritaire : les postes supprimés ne seront pas rétablis, la consultation des enseignants sur le terrain se résumera à un questionnaire informatisé au bon vouloir de chacun ; l'accompagnement pédagogique n'aura pas les

moyens de ses ambitions ; des établissements seront "sortis" du réseau prioritaire pour concentrer les efforts sur d'autres. Quels critères ? Quelle vision d'ensemble ? Quels choix possibles concrètement au bout du compte, tant sur le plan pédagogique pour la qualité de service public due à tous les enfants, sur tout le territoire, que sur le plan matériel pour les conditions de travail des personnels ? Ces deux plans sont intimement liés et sans moyens, l'un sans l'autre n'a jamais pu fonctionner...

"Sans SOUS ! Sans Aide" : ce n'est ni "nouveau", ni "moderne", ni "public" !

Catherine LEWANDOWSKI

Laïcité

LA CHARTE PEILLON

Le Ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a présenté en grande pompe, lundi 9 septembre 2013, une *Charte de la laïcité*.

Jeudi 12 septembre 2013, une [circulaire](#) a été publiée précisant, entre autres, que cette Charte doit être affichée et publiée dans les écoles publiques, maternelles comme élémentaires...

Cette annonce va dans le sens de la défense de la laïcité. Néanmoins, nous sommes sceptiques quant à son utilité : elle s'ajoute au corpus déjà existant et ce document est incompréhensible pour la majorité des élèves.

Plus encore, cette Charte ne s'applique pas aux établissements scolaires et écoles privées sous contrat, en



contradiction avec l'indivisibilité et légalité qui sont, nous semble-t-il, deux valeurs de la République. Pour autant, c'est bien au sein de ces établissements que la question de la laïcité nous apparaît la plus questionnée.

Enfin, bien des pas, y compris symboliques, restent à faire pour faire avancer la question de la laïcité ; c'est pour cela que

la Cgt Educ'action va s'adresser au Ministère pour laïciser les références aux vacances scolaires

Nous demandons que l'ensemble des élèves en France puissent, sans contrainte, bénéficier de l'enseignement de la liberté, de l'égalité, de la fraternité... et de la laïcité.

Yvon GUESNIER

AVS aux prud'hommes : quand la défense désespère de trouver une parade...

Lorsque les EVS/AVS défendent leur dossier devant le Conseil des Prud'hommes, la partie adverse qui a compris malgré tout qu'elle n'arriverait pas à gagner, essaie de limiter les dépenses. Ainsi, la dernière trouvaille en matière de défense est de considérer que les contrats aidés ne comptent pas dans les effectifs de l'établissement ni même des fonctionnaires. Ainsi, dans l'établissement employeur, il n'y aurait jamais de salarié du privé. Or pour obtenir les dommages et intérêts, pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, de 6 mois de salaire brut, il faut être employé dans une entreprise de plus de 11 salariés. Ainsi en Seine-Maritime, l'avocate de la partie adverse a tenté le coup. Mais comme le choix de la CGT Educ'action 76 et de l'Union Départementale CGT a toujours été de faire des recours collectifs (entre 35 et 100) pour mener aussi la bataille syndicale collectivement, la parade était assez simple. S'il y a requalification en CDI, il y a par conséquent des salariés, et donc l'argument adverse ne tient plus. On pourrait même réclamer un Comité d'Entreprise et des élections professionnelles...

AVS sous contrats CUI : vers une amélioration de la formation ?!

Lors de sa communication sur les AVS, Marie-Arlette Carlotti (Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion) a annoncé l'effort qui sera fait en matière de formation dite « d'adaptation à l'emploi » (différente de celle permettant une réelle réinsertion vers le monde du travail qui n'est même pas mentionnée) pour les 8000 nouveaux AVS recrutés sous contrat CUI : des 60 heures initialement prévues, le nombre d'heures de formation sera doublé sous la forme de 60 heures avant la prise de poste et 60 heures au cours des deux ans du contrat. Nous saluons cet effort. Dommage toutefois que, dans de nombreux départements, la formation actuelle ne soit que de... 12 ou 18 heures ! C'est le cas de la Seine-Maritime dont le DASEN expliquait l'an dernier, lors du CDEN de rentrée, qu'il faisait ainsi un très gros effort !

Monde

GRÈVE GÉNÉRALE EN GRÈCE

En Grèce, le mois de septembre a été marqué par deux grèves générales de 48 heures. Les salariés protestaient contre les conséquences de la politique d'austérité mise en place par les experts de la Troïka (FMI, Banque Européenne et Commission Européenne). À l'issue de presque quatre ans de recette libérale, la situation dans les écoles publiques est dramatique. La politique de la troïka, dans l'Éducation grecque, cela donne :

- 16 000 enseignants enseignement secondaire (20 % en moins) depuis juin.
- La fermeture de 102 établissements d'enseignement professionnel
- Le licenciement de 2500 professeurs de l'enseignement professionnel juste avant leur départ à la retraite.
- Une réduction drastique des budgets alloués à l'éducation (- 33 % en 2009, 47 % en 2016).
- Le transfert obligatoire de 5 000 enseignants du secondaire vers le primaire ou une autre administration.
- Un système d'examen centralisé dans toutes les matières et tous les niveaux du secondaire supérieur obligeant

les élèves à chercher une aide extérieure à l'école.

Face à cela, la riposte s'organise. Les 17 et 18 septembre, les principales villes du pays ont été bloquées par une grève générale contre l'austérité et le nouveau train de 4 000 licenciements dans la fonction publique. Il est également prévu la mise en disponibilité d'office de 25 000 fonctionnaires dont 12 500 d'ici fin septembre. Suite à leur mise en disponibilité, les fonctionnaires verraient leurs revenus ramenés à 75 % de leur traitement, soit 640 euros, pour huit mois dans l'attente d'un reclassement. Sans ce dernier, la voie du licenciement s'ouvrira automatiquement. Le 25 septembre, les enseignants grecs et tous les corps de métier étaient en grève générale pour la deuxième fois du mois.

La CGT Educ'action dénonce l'assassinat de Pavlos Fyssas, militant antifasciste par un membre d'aube dorée. Les politiques d'austérité imposées aux peuples entraînent la désespérance et font le lit de l'extrême droite. La CGT Educ'action soutient la lutte des salariés grecs et leurs revendications.

Fabienne CHABERT



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
**UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX**

Je souhaite : ☐ prendre contact ☐ me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).